



Assemblée générale de l'école de La Ruche, Dominique-Savio
Le mercredi 9 septembre 2024, 19 h 30

Étaient présents :

Noémi Potvin

Nathalie Jean

Karyne Fecteau

Susan Drejza

Valérie Lefebvre

Mélissa Rochon

Ordre du Jour :

1. Ouverture de la séance

Mme **Potvin** propose l'ouverture de la séance.

2. Mot de bienvenue de la présidente et de la direction

Mme Potvin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la rencontre et les remercie pour leur participation. Mme Matte se présente et remercie les parents de leur présence à l'assemblée.

3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée

Mme Matte se propose comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.
09-09-24-01

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Potvin fait la lecture de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.
09-09-24-02

5. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 13 septembre 2023

Les personnes présentes consultent le compte rendu sur place ou en prennent connaissance dans l'envoi courriel qui a été fait par l'école précédemment.

Adopté à l'unanimité.
09-09-24-03

6. Rapport du Conseil d'établissement 2023-2024

Mme Potvin fait une lecture synthèse du rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ) pour l'année 2023-2024. Celui-ci avait été transmis par courriel par l'école précédemment.

7. Explications sur la composition et les fonctions des membres du CÉ

Madame Potvin explique les règles qui régissent un CÉ ainsi que les rôles et fonctions de ses membres. Madame Matte précise que le but du CÉ est de faire valoir les besoins de l'ensemble des élèves. Les membres peuvent être aussi appelés à répondre à des questions de d'autres parents.

8. Élection au conseil d'établissement et au comité de parents :

Madame Potvin mentionne que 3 postes de 2 ans sont à pourvoir.

Avant de faire la nomination d'un président, d'un secrétaire et de deux scrutateurs, Madame Potvin vérifie, étant donné les nombreux postes qui sont à combler et l'assistance peu nombreuse, si le nombre de candidats nécessite la mise en place d'un processus d'élection.

Madame _____, Madame _____, Madame _____, Madame _____ se proposent comme candidates afin d'occuper des postes.

Madame _____ et Mme _____ se proposent comme membres parents substitués.

Le nombre de candidats étant équivalent au nombre de postes à pourvoir, Madame Potvin atteste qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une élection. Les candidates sont élues par acclamation.

- 8.1 Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire;
- 8.2 Nomination de deux scrutateurs;
- 8.3 Procédure de mise en candidature;
- 8.4 Postes à combler au CÉ 2024-2025

9. Élection du parent et du substitut au comité de parents :

- 9.1 Élection du représentant au comité de parents;
- 9.2 Élection du substitut au comité de parents.

Aucun parent ne se porte volontaire pour représenter l'école au Comité de parents. Madame Matte mentionne qu'elle vérifiera avec la secrétaire générale s'il est possible de n'avoir aucun membre parent à ce comité. S'il est obligatoire d'avoir un représentant, il sera possible d'en faire l'élection lors de la rencontre du premier Conseil d'établissement en septembre.

10. Organisme de participation des parents (OPP)

11. Période de questions et commentaires.

12. Levée de la séance.

Madame Potvin propose la levée de l'assemblée générale à

Adopté à l'unanimité.
09-09-24-04

Noémi Potvin
Présidente du C.E.

Marie-Claude Matte
Directrice